

La protection de la biodiversité dans l'espace urbain

QUESTIONS JURIDIQUES RELATIVES À LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ DANS L'ESPACE URBAIN

Sujet

Le séminaire « Questions juridiques relatives à la protection de la biodiversité et à l'adaptation au climat dans les zones urbaines » aborde l'importance et la promotion de la diversité biologique dans les espaces urbains. Des experts discuteront des mesures à prendre pour préserver et promouvoir la biodiversité dans les villes et les villages. Outre des exposés sur des projets de recherche actuels et des exemples de bonnes pratiques, des tables rondes seront organisées avec les spécialistes. L'objectif est de présenter des solutions juridiques proches de la pratique afin d'augmenter la biodiversité et la qualité de vie dans les espaces urbains.

Points forts

- La biodiversité dans les zones urbaines : une classification naturaliste
- Milieux naturels dignes de protection dans la zone à bâtir
- Compensation écologique selon l'art. 18b al. 2 LPN
- Recommandations d'action pour la mise en œuvre du droit fédéral dans le domaine de la biodiversité
- Mise en œuvre de la biodiversité dans le domaine de l'urbanisation au niveau de l'aménagement du territoire
- Le canton de Vaud fait figure de pionnier : Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP)

Séminaire:
14 mars 2025

Intervenants

EVELINE BARBEN lic. iur., Fürsprecherin, kanzlei konstruktiv ag

CHRISTIAN KILCHHOFFER lic. iur., Raumplaner MAS ETH, ecoptima AG, Bern

THIERRY LARGEY Prof. associé, Dr. en droit, Licencié en biologie, Droit administratif / Droit de l'énergie / Aménagement du territoire, Université de Lausanne

MARTIN LUTZ dipl. Raumplaner FSU; BSc FH in Raumplanung, BHP Raumplan AG

MARCO MORETTI Biologiste de formation avec un PhD Sci nat., Institut fédérale de recherche pour la neige, la forêt et le paysage WSL, Biodiversité et biologie de la conservation

MONIKA MÖRIKOFER FÄSSLER Fachanwältin SAV Bau- und Immobilienrecht, Advokatur Mörikofer

DANIEL ROTH lic. iur., Fürsprecher, Abteilungschef Recht, BAFU

RETO SCHMID lic. iur., Rechtsanwalt, Geschäftsführer VUR

HANS W. STUTZ Dr. iur., Präsident VUR

Programme

9.00	Accueil	
09.30 à 09.45	Salutations et Introduction	Hans W. Stutz / Reto Schmid
09.45 à 10.15	La biodiversité en milieu urbain - De quoi la biodiversité urbaine a-t-elle besoin?	Marco Moretti
10.20 à 10.50	Biodiversität – Aktuelle Entwicklungen auf Bundesebene	Daniel Roth
10.50 à 11.15	Pause	
11.15 à 11.45	Schutzwürdige Lebensräume nach Art. 18 NHG in der Bauzone: Beispiele aus der Rechtsprechung	Eveline Barben
11.50 à 12.30	Ökologischer Ausgleich im Siedlungsgebiet – eine Standortbestimmung	Monika Mörikofer Fässler
12.30 à 13.45	Déjeuner	
13.45 à 14.15	Kantonale Umsetzung des Bundesrechts zur Biodiversität im Siedlungsraum	Christian Kilchhofer
14.20 à 14.50	Raumplanerische Umsetzung der Biodiversität im Siedlungsbereich – ein Erfahrungsbericht aus der Praxis	Martin Lutz
14.50 à 15.15	Pause	
15.15 à 16.00	Les instruments juridiques au service de la préservation de la biodiversité dans l'espace bâti. Perspectives de la nouvelle loi vaudoise sur le patrimoine naturel et paysager	Thierry Largey
16.00 à 16.30	Table ronde	Reto Schmid

Séminaire:
14 mars 2025

Informations

LIEU DE RÉUNION

KuK, Aarau ou Live-Stream

FRAIS D'INSCRIPTION

Membres CHF 330.–

Non-membres CHF 400.–

Étudiants* CHF 150.–

Stream : réduction CHF 50.–

(y compris les pauses, le déjeuner, la documentation numérique du congrès)

*Étudiants jusqu'au niveau master inclus

DOCUMENTS

Les documents du congrès sont distribués sous forme numérique. Sur commande, les documents du congrès peuvent être distribués sous forme imprimée pour un supplément de 70 francs.

ORGANISATEUR

Association pour le droit de l'environnement
Oberer Graben 42
9000 St.Gallen
+41 44 241 76 91
info@vur-ade.ch

PUBLIC CIBLE

Juristes de l'environnement ; avocats spécialisés dans le droit de l'environnement, de la construction et de l'aménagement du territoire ; juges et greffiers ; spécialistes des services de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la construction de la Confédération, des cantons et des communes ; collaborateurs de bureaux de conseil et de planification en matière d'environnement ; experts d'organisations environnementales et spécialisées ; responsables environnementaux de l'économie ; politiciens.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION POUR LA PARTICIPATION SUR PLACE.

Date limite d'inscription pour la participation sur place. Le nombre de places est limité. La date limite d'inscription est le 28 février 2025 /Inscription par e-mail ou sur le site web. En cas de désistement après le 28 février, les frais d'inscription totaux seront facturés

